

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :**Mardi 03 mai 2016**

L'an deux mille seize, le mardi 03 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Mélanie MAGNIER (ANDRÉ), Elodie PEYOIS, Anne-Marie VIGNERON, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

Etaient absents :

Maggy PEZZINI ayant donné pouvoir à Jean-Louis DUROS;
Jean-Paul LEQUEUX ayant donné pouvoir à Francis KOCK.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

En préambule à la séance, Monsieur le Maire explique aux membres du conseil la présence de barrières dans la cour de l'école maternelle. Une importante fuite d'eau a été détectée et un énorme trou a dû être creusé dans la cour. Si un morceau de canalisation percée par la rouille a pu être remplacé, il est possible qu'une fuite se poursuive sous l'école. En raison du volume d'eau perdu, il est nécessaire de poursuivre les travaux sans attendre les vacances scolaires. En revanche, il faut prendre les devants pour la réfection du macadam de la cour a réaliser justement en période de vacances. La société KATEC sera consultée.

ORDRE DU JOUR :**Arrêté préfectoral pour la fusion :**

Monsieur le Maire avait en préalable à la réunion de conseil, fait parvenir à chacun des membres une copie de l'arrêté préfectoral. Il rappelle le déroulement de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) qui a abouti à la fusion entre les deux CCVA, la communauté de communes des vallons d'Anizy avec celle du val de l'Ailette.

Il explique que, 3 communes ayant quitté la Communauté de communes du Val de l'Ailette (Bichancourt, Manicamp et Quierzy), les deux CCVA se retrouvent à égalité avec sensiblement le même nombre d'habitants et il n'est plus question de dire que les vallons d'Anizy sont rattachés au Val de l'Ailette. Il s'agit bien d'une fusion d'égal à égal.

Il revient sur les gros titres des journaux locaux, relativisant la portée des dépenses engagées par l'autre CCVA, l'achat de l'ancienne maison de retraite de Coucy étant justifiable par le manque de place pour les bureaux du siège situé au centre de Coucy le Château, et la baisse des impôts permettant à terme un nivellement avec le taux d'imposition en vigueur aux Vallons d'Anizy qui devront moins augmenter. Il ajoute qu'il avait voulu rester très mesuré dans sa propre intervention dans le journal en qualité de président de la CCVA afin de ne pas jeter d'huile sur le feu. La décision préfectorale étant prise, il va falloir à présent travailler à la fusion avec le Val de l'Ailette.

Dans son courrier, le préfet demande aux communes de délibérer sur cet arrêté. Alors que certains membres du conseil veulent voter contre celui-ci, Monsieur le Maire affirme qu'il serait plus judicieux de ne pas statuer. Le vote sera alors réputé favorable. Etant à présent certains que nous ne pourrions rejoindre le pays Laonnois, il n'y a pas d'autre alternative. A ceux qui répondent qu'il est alors possible de voter « OUI », il rétorque qu'il n'est pas possible de voter en faveur d'une communauté de commune qui refuse toujours de

commencer à travailler avec nous sur les statuts de notre nouvel EPCI (établissement public de coopération intercommunal). A l'issue d'une vive discussion au cours de laquelle est regretté le fait que l'avis du conseil n'est pas toujours pris en compte, **le conseil municipal de Brancourt-en-laonnois se prononce à l'unanimité pour un vote en forme d'abstention.**

Monsieur le Maire évoque ensuite la complexité du travail qui va devoir être accompli en vue de la fusion des deux CCVA, notamment en ce qui concerne l'harmonisation de la fiscalité. Il annonce au conseil qu'il a demandé au percepteur une étude et une simulation de la baisse par la commune des quatre taxes afin que l'impact du lissage des fiscalités soit limité pour les Brancourtois.

Pour clore ce chapitre, monsieur le Maire annonce qu'à la CCVA, les représentants communautaires ont suivi la semaine dernière une formation sur les communes nouvelles, c'est-à-dire nées de la fusion de plusieurs communes. (M. DUROS suivra lui aussi cette formation la semaine prochaine). En résumé de cette formation, il apparaît qu'un travail important doit avoir lieu avant la fusion de communes et que la réalisation d'un projet est indispensable à pleine réussite d'une fusion entre communes .

Devis USEDA :

Monsieur le Maire revient sur le devis de l'USEDA pour l'enfouissement des réseaux à la sortie de Brancourt vers Prémontré, à l'occasion de l'installation de 4 nouveaux réverbères. Il s'agit d'une petite portion seulement entre le cimetière et la rue de la basse Pouillée. La participation de l'USEDA et la subvention du département s'élèveraient à 107 000 € sur un total de 158 256 €, laissant 51 000 € à la commune. Cette proposition n'étant pas considérée comme une priorité, elle sera réétudiée en fin d'année à la lumière des différentes informations issues du compte administratif.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Véhicule de la commune :

L'entretien du véhicule nécessite le remplacement des cardans et des amortisseurs. Un devis de 780€ du garage LEFORT est accepté par le conseil.

USEDA :

Un rendez-vous aura lieu le 28 juin avec l'USEDA concernant la répartition de l'éclairage.

Subventions :

A sa demande, une subvention de 150€ est accordée à l'unanimité au club de loisirs.

Installation d'un maraicher :

Un maraicher désire s'installer à Brancourt afin d'y installer une exploitation Bio. Celle-ci serait située à la sortie du village vers Prémontré, face à la ferme KATEC. Il demande à la commune de lui vendre le talus surplombant ce terrain ainsi que la totalité de l'espace vert.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la vente de ce terrain.

Il est évoqué l'éventualité d'une location ou d'une vente partielle. Cependant, le projet n'étant pas suffisamment clair, (on parle à la fois de construction, d'accès, de stockage, d'habitation, d'installation d'un distributeur et de places de parking...) Avant de se prononcer, le conseil demande à Monsieur COUSIN, le demandeur, de préciser son projet.

Il est jugé contradictoire d'envisager au cours d'un même conseil, à la fois une amélioration esthétique couteuse avec l'enfouissement des réseaux, et de laisser s'installer des constructions au même endroit, à la place d'un espace vert.

L'étude de cette demande sera à nouveau à l'ordre du jour du prochain conseil.

Cimetière :

Deux personnes non identifiées ont été vues quittant le cimetière à bord d'une voiture après y avoir embarqué un gros jerrican.

Jean-Jacques REMY fait un point sur l'avancement des travaux du cimetière.

21h00 départ de Mme Elodie PEYOIS.

Désignation des jurés d'assises :

Monsieur Jean-Pierre DURET, muni de la liste électorale à jour, représentera la commune au tirage au sort des jurés d'assises à la Mairie de Laon le 20 mai 2016.

Permis de construire :

Il n'y a plus d'obstacle au permis de construire nécessaire aux travaux d'agrandissement d'une maison rue Bellevue. Le règlement de lotissement ayant été modifié.

Fibre optique :

L'USEDA a bien pris en compte la demande de la commune d'installation de la fibre et du renforcement du réseau internet. La commune commencera à rembourser en 2018.

Renouvellement du logiciel informatique de gestion de la Mairie :

A l'issue d'un vote, le renouvellement du logiciel est attribué à l'unanimité au devis le moins cher des deux présentés.

Assainissement :

La réunion publique concernant l'assainissement non collectif aura lieu le jeudi 19 mai 2016 à 18h00 à la salle polyvalente. M. Jeremy CAPRON, responsable du SPANC (service public d'assainissement non collectif) de la CCVA, présentera les modalités du contrôle obligatoire. Brancourt est la dernière commune de la CCVA à subir ce contrôle.

Une note d'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Participation citoyenne (Voisins vigilants) :

Seule une personne s'est proposée comme référent de quartier. Une nouvelle info sera faite afin d'attirer plus de volontaires et d'organiser une réunion publique sur ce thème avec la gendarmerie.

Hommage :

Pour clôturer cette réunion, le Conseil Municipal en la personne de Mr Jean-Jacques REMY, 1^{er} adjoint au maire, rend hommage à Monsieur Christian MAHU, récemment décédé, pour ses 42 ans de présence au conseil municipal de Brancourt-en-laonnois.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil reste fixée au mardi 7 juin 2016 à 19h30.

La séance est levée à 22h05.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK

